

REUNION ORDINAIRE ET PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

A la salle de l'Odysée le LUNDI 7 DECEMBRE 2020 A 20 H 30

Convocation du 1^{er} décembre 2020

Présents : Pascale JOMARD, Guillaume LECANU, Stéphanie APPERCEL-CONVERT, Olivier GUYOMAR, Amandine DUBIEZ, Didier VILLARD, Nadine BOUILLON, Robin DUSSAUCHOY, Guillaume CHATAIGNER, Clotilde LEREVEREND-CHARPENTIER, Lionel GUIARD, Morgane MARTHINET.

Excusés : Frédéric CORGIER (pouvoir à Stéphanie APPERCEL-CONVERT), Isabelle GRAMMARE (pouvoir à Pascale JOMARD), Jean-Pierre GOUDARD (pouvoir à Lionel GUIARD)

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance : Robin DUSSAUCHOY

La séance débute à 20H30

Compte rendu du 29 octobre 2020 :

Lionel Guisard souhaite une modification incluant la citation de ses propos quant à son inquiétude sur le fonctionnement des commissions. Pascale Jomard a expliqué que le compte rendu n'a pas vocation à transcrire mot à mot les propos de chacun mais est un résumé succinct des discussions et décisions. Cela dit, Pascale Jomard dit qu'elle fera exceptionnellement une modification en ce sens.

Compte rendu adopté à l'unanimité.

RPOS 2019 : Rapports sur le Prix et la Qualité du Service

Ces rapports donnent les chiffres nécessaires à la bonne compréhension de divers sujets.

Ce ne sont que des informations qui ne nécessitent pas de vote de la part des élus. Ces rapports sont consultables en mairie ou sur le site de la COR pour l'assainissement et les déchets.

- Assainissement :
 - Chiffrage
 - Description des travaux
 - Perspectives 2020
- Déchets :
 - Bilan des installations (les bennes latérales, à roulettes, les déchetteries)
 - Chiffres, exemples, comparaison
- Service public de l'eau : rapport du SIEHVA :
 - Indicateurs essentiels
 - Syndicat pour 6 communes (Chamelet, Chambost-Allières, Claveisolles, Grandris, Lamure sur Azergues, St Nizier d'Azergues)
 - Critères de qualité
 - Volume d'eau acheté

Question de Lionel Guisard : en marge de ce rapport assainissement, une interview publique de M. Patrice Verchère fait état d'une dette de 11 millions d'euros : est-ce qu'une discussion à ce sujet a eu lieu lors de réunion du Conseil Communautaire ?

Réponse de Pascale Jomard : cette discussion n'a pas eu lieu lors de la réunion du conseil communautaire à la COR.

PRESENTATION DU PROJET DE TERRITOIRE DE LA COR

Document disponible sur le site de la COR.

Constat en milieu de mandat 2016/2017 et premières actions jusqu'en 2020

Première partie : portrait du territoire selon différents axes :

- Présentation de la collectivité et des compétences COR
- Cadre de vie : biodiversité, ressources naturelles dont la forêt, l'eau, la qualité de l'air, milieux agricoles en transition (diversité, circuits courts...)
- Démographie et indicateurs socio-économiques, explication des freins à la mobilité
- Visage de l'industrie
- Armature urbaine, accès aux services, analyse de l'offre de logements
- Commerce, économie de proximité et offre touristique, Geopark Beaujolais

Seconde partie : Projet de territoire : transition écologique et énergétique comme fil rouge de ce projet

- Axes principaux : soutenir la production d'énergies renouvelables, lutter contre les changements climatiques (et s'adapter), préserver les ressources et la biodiversité, produire et consommer autrement, renforcer l'attractivité du territoire, développer la politique de l'habitat
- Chaque axe est détaillé avec orientations et pistes d'actions, projets...

Pour la période 2021 à 2026 : ce projet de territoire va être revu et complété par de nouvelles actions.

En ce qui concerne le logement : le plan local de l'habitat (PLH) a fait l'objet d'une première étude permettant une photographie précise de l'existant. Elle se continue par des ateliers de travail qui ont pour objet de définir les axes prioritaires de travail et de développement de l'habitat, incluant rénovation, construction, énergies renouvelables...

3 ateliers sont prévus dans les jours qui viennent et Stéphanie Appercel-Convert y participera, en tant que représentante de Grandris à la commission intercommunale habitat de la COR.

D'autres ateliers sont prévus par la COR pour travailler sur les autres axes.

DELIBERATION SUR LE REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Ce règlement est basé sur le document type de l'AMF

Lionel Guisard dit que dans l'article 8, il est noté que chaque élu devra avoir un login et mot de passe. Lionel Guisard et Guillaume Chataigner ne se rappellent pas avoir reçu leurs identifiants. Guillaume Lecanu va leur renvoyer par mail.

Sur le Cloud de la Mairie, les élus ont la possibilité de consulter tous les documents nécessaires au bon fonctionnement des commissions

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET

Guillaume Lecanu propose de modifier trois écritures au budget afin d'être conforme à la comptabilité publique, il s'agit simplement de bascules entre des comptes comptables.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

BONS D'ACHAT

Pascale Jomard propose de récompenser chaque agent comme il est d'usage de le faire en fin d'année. La proposition est de leur procurer une carte cadeau d'une valeur de 180 euros. Pascale Jomard propose également d'inclure cette année les 2 contractuelles qui ont été recrutées pendant la crise COVID. Pascale Jomard souhaite rajouter Lucas Hausser qui a travaillé bénévolement durant 1 mois, pour le remercier de son implication.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pascale Jomard informe le conseil municipal, que, suite aux précédentes discussions, elle a acheté des bons d'essence d'une valeur de 40 Euros qu'elle va remettre aux bénévoles du portage des repas des anciens.

SANTE : PRESENTATION DU PROJET ET DU BUDGET PREVISIONNEL

Avancement du projet

Recrutement :

Le recrutement du médecin doit commencer dès que possible puisque c'est la pierre angulaire du projet. Il est prévu de réaliser un clip promotionnel, de publier sur le site de l'ARS une annonce et de profiter du réseau des différents corps médicaux (médecins, hôpital...). Reste une incertitude quant à la facilité de recruter un médecin. Le praticien aura la possibilité de choisir le volume horaire qu'il souhaite pratiquer entre la médecine de ville et la médecine hospitalière.

Conditions financières :

Le médecin sera salarié par la mairie de Grandris sur un volume de 35h/semaine, ce qui représente un investissement important de la commune car les actes ne couvriront pas le coût total de fonctionnement. L'ARS s'engage à couvrir le salaire du médecin pendant deux ans et propose d'aider sur l'investissement de matériel médical ou non.

L'hôpital propose d'intégrer le médecin à l'équipe hospitalière du groupement Hopital Nord Ouest, quelque soit son % de médecine hospitalière.

Certaines communes environnantes ont proposé leur aide financière afin de soutenir ce projet. Il reste à définir les montants et les conditions dans une convention.

Budget nécessaire :

Le projet santé de la mairie représente un effort budgétaire important sur plusieurs années. Les prévisions budgétaires envisagées sont basées sur un modèle de l'ARS. Lionel Guisard estime que les prévisions du nombre d'actes réalisés par jour sont trop basses (13 actes par jour la première année). Guillaume Lecanu maintient cette prévision afin de n'avoir que de bonnes surprises sur les résultats budgétaires.

A titre d'information, le cabinet d'Amplepuis effectue en moyenne 23 consultations par jour et par praticien.

Considérant toutes les données et estimations connues à ce jour, Pascale Jomard demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la continuation de ce projet.

Délibération : la continuation du projet est adoptée à l'unanimité

BAR RESTAURANT : AVANCEMENT

Avancement du projet :

Mme Vivier candidate à la reprise du bar-restaurant doit signer l'achat du matériel et de la licence mercredi 9 décembre.

Elle créera son propre fonds de commerce début janvier et signera son bail avec la mairie.

Une discussion avec Mme Vivier est prévue le 10 décembre afin de définir les clauses du bail.

Il a été notifié que si les bars pouvaient rouvrir le 20 janvier, elle souhaitait être prête pour cette date.

La commune s'engage à la soutenir dans son projet afin que l'ouverture soit la plus rapide possible.

ARBRE A PARTAGE : PRESENTATION

Amandine Dubiez présente le projet et le principe d'un arbre à partage qui a pour but de soutenir socialement la population, de partager et d'échanger des biens (petits matériels de puériculture ou électroménager, vêtements, articles de la maison et livres pour enfants). Il a été expliqué qu'il n'est pas question de déposer du mobilier ou d'autres encombrants.

Historique du projet :

L'arbre à partage est né en 2012 à Saint Nizier d'Azergues à l'initiative d'habitants afin d'éviter le gaspillage et d'aider les plus démunis. Il a été déménagé au Quartier métisseur de Lamure sur Azergues en 2016 et tenu par des bénévoles 2 fois pas semaine le mercredi et le samedi. La fréquentation de ce lieu était d'environ 40 personnes par semaine venant de toute la vallée.

En 2019, le local a été fermé suite à une demande du Quartier Metisseur et depuis les bénévoles sont en recherche d'un lieu et nous ont sollicités pour leur mettre à disposition un local.

Une habitante de Grandris s'est proposée pour animer le lieu, réceptionner les dons, trier, ranger, décorer et accueillir le public. Ce projet devra être porté par une association de Grandris.

Ce projet s'inscrit dans l'esprit de notre programme fondé sur le partage et la solidarité. Il permettra également d'animer et de faire vivre le village.

Pascale Jomard propose au conseil municipal de se prononcer sur 2 axes différents :

- Le soutien à ce projet avec la mise à disposition d'un local : l'ensemble du conseil municipal donne son accord
- Le local à mettre à disposition : une première proposition cible une partie de l'ancienne caserne des pompiers : les travaux à effectuer sont en cours de chiffrage par différentes entreprises. Pascale Jomard souhaite que le choix du lieu soit rediscuté, en prenant en compte les coûts et planning de réalisation ainsi que le problème de stationnement soulevé par plusieurs conseillers.

Les éléments permettant le choix du local seront présentés lors du prochain conseil municipal.

URBANISME : DROITS DE PREEMPTION

- . Consorts GIRIN – AS 197 – 144 allée de la Sapinière
 - . Consorts COTINET – AH 175-198 – Nuizières
 - . Mme RAMILLON Jeanne – AB 552 – 377 route de la Rivière
- Il s'agit de trois maisons d'habitation.

Le Conseil Municipal n'ayant pas de projet sur ces biens ne souhaite pas préempter.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Environnement :

Stéphanie Appercel-Convert, responsable de la commission Environnement et développement durable indique que la réunion aura lieu le mercredi 9 décembre.

Olivier Guyomar ajoute que des devis sont en cours pour l'achat d'un broyeur communal qui serait mis à disposition des habitants et dont les conditions d'utilisation sont encore à définir. Cela nécessiterait la présence d'un agent communal pendant la mise à disposition pour des raisons de sécurité.

Stéphanie Appercel-Convert et Olivier Guyomar ont rencontré le responsable de la Coforêt afin de définir les conditions d'intervention de cette entreprise : déclaration préalable, prise d'arrêté pour la circulation le cas échéant, état des lieux avant et après les interventions.

Association, jeunesse, sport et tourisme :

Cette commission prépare tous les documents nécessaires pour la réouverture des salles et des activités : protocoles et conventions.

Par ailleurs un parcours de mise en valeur du patrimoine grandrisien est à l'étude, pour un démarrage éventuel lors des prochaines journées du patrimoine.

Un soutien est également prévu au projet proposé par un collectif de parents et VHB concernant un centre de loisirs en période scolaire.

Voirie :

Olivier Guyomar a évoqué les sujets de voirie notamment la revue des circulations dans le village afin de renforcer la sécurité routière dans le village. En particulier, le département propose un système pédagogique de mesure de vitesse sur la route de St Just afin de vérifier la pertinence d'installer un ralentisseur (tel que demandé par les riverains).

Olivier Guyomar a rencontré le service voirie de la COR afin de définir les travaux urgents à effectuer sur les voiries d'intérêt intercommunautaire en 2021. Une visite a été faite avec les représentants COR. Une proposition nous sera présentée en début d'année.

Les agents communaux et l'entreprise Mongoin-Lardet sont prêts pour le déneigement.

La COR a déplacé le local poubelle chemin de la Roie des bâtiments ALLIADE afin de faciliter le passage des camions.

Olivier Guyomar a fait intervenir une entreprise de dératisation afin d'éradiquer les nuisibles présents dans le secteur de la route de Roue.

Olivier Guyomar indique que l'installation de la fibre est en cours au niveau du bourg. Les interventions sont à leur bon vouloir et il n'est pas possible de prévoir des dates précises et un délai d'exécution, cependant elle devrait être entièrement installée dans le village d'ici 2022.

Seniors :

Nadine Bouillon représentante de la « commission seniors » indique que les colis remplaçant le repas de fin d'année annulé suite au Covid sont presque prêts. La distribution aura lieu entre le 16 et le 20 décembre 2020. La distribution concernera plus de 130 habitants y compris les résidents grandrisiens de l'EHPAD.

Les élus s'organisent pour assurer cette distribution.

Bâtiments :

Amandine Dubiez indique que les travaux pour relier les panneaux photovoltaïques à la salle de l'étoile seront terminés aux alentours du 15 décembre. ENEDIS nous informe qu'une coupure d'électricité aura lieu le 15 décembre après-midi mais elle ne concernera que la salle de l'Etoile et non pas le bourg dans son ensemble.

En accord avec Amandine Dubiez, Pascale Jomard a contacté différentes entreprises afin de faire chiffrer les travaux de rénovation de l'Odysée, en particulier l'isolation des murs et le remplacement de la baie vitrée. Ces travaux, ainsi que le remplacement de la chaudière feront l'objet d'un projet global.

A la suite de ces chiffrages, des dossiers de subventions seront préparés.

Tel que déjà discuté lors du précédent conseil municipal, un devis relatif à la rénovation extérieure de l'église a été retenu. Ces travaux de rénovation peuvent être partiellement financés par la région dans le cadre du plan de relance Région AURA.

Pascale Jomard demande si le conseil est d'accord pour faire cette demande de subvention.

Délibération : Proposition adoptée à l'unanimité

Economie :

Guillaume Lecanu nous indique que cinq nouveaux professionnels sont présents sur le marché de Grandris le jeudi matin. Il y a donc maintenant neuf producteurs, artisans ou commerçants sur la place des Platanes le jeudi au marché. Il a été prévu de revoir l'organisation de la place afin de fluidifier la circulation des piétons et véhicules pendant ce moment.

Parmi les nouveaux forains, un camion proposant du vrac viendra régulièrement.

Finances:

Guillaume Lecanu indique qu'il a réceptionné tous les budgets prévisionnels de fonctionnement des différentes commissions concernées. La compilation de ces données ainsi que les éléments d'investissement se fera en décembre et janvier avec l'aide de Nathalie.

Ecole :

Robin Dussauchoy responsable de la commission école indique que 69 enfants sont inscrits au repas de Noël, ce qui obligera au vu du respect du protocole à effectuer deux services.

Projet 'nouvelle cantine' :

Amandine Dubiez indique que ce projet communal va publier un sondage auprès des parents concernant la fréquentation de la cantine et une éventuelle hausse des tarifs. En ce qui concerne le sujet 'recherche d'un nouveau prestataire', les maires de la vallée d'Azergues se sont mobilisés pour chercher une solution commune pour les différents villages qui souhaitent changer de prestataire. Le portage des repas est également concerné. Le projet cantine est par conséquent en veille sur ces sujets.

Pascale Jomard dit qu'il y a beaucoup de chances pour que le projet commun aboutisse rapidement car il y a une véritable urgence pour Chenelette. Les discussions et rencontres démarrent ces jours-ci.

QUESTIONS DIVERSES : aucune

La séance est levée à 21h45.

Ce compte rendu est validé par le maire et les adjoints, et sera adopté lors du prochain Conseil Municipal en janvier.